

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1094

7 juin 2007

### SOMMAIRE

Accula S.A. ....	52512	Luxhelios S.A. ....	52477
Allco Orion Delta (Luxembourg) S.à r.l. .....	52494	MGM Carbon Portfolio S.à.r.l. ....	52509
Aqua Paradise Luxembourg S.à r.l. ....	52511	OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l. .....	52511
Aroc S.A. ....	52482	Orbilux Sàrl .....	52510
Auditorium Investments 3 S.à r.l. ....	52475	REC - Renewable Energy Certificates S.A. .....	52512
Bartol Properties Sàrl .....	52480	REIL (Real Estate Investments in Luxem- bourg) S.A. (Soparfi) .....	52481
British and Continental Union Limited ...	52466	REOF II S.à r.l. ....	52466
Carnation Holding S.A. ....	52493	Sport Plus 3 S.à r.l. ....	52510
Certram Properties Sàrl .....	52480	Squale Investissements S.A. ....	52484
CMS Management Services S.A. ....	52479	Tomkins Automotive Company S.à r.l. ...	52509
ConfidData S.à r.l. ....	52510	Triomphe Luxembourg S.à.r.l. ....	52511
Day Sports Management and Events S.A. .....	52509	UBS Bond Fund Management Company S.A. ....	52483
Delta Luxembourg International S.A. ....	52476	UBS Dynamic Floor Fund Management Company .....	52481
Diamanta S.A. ....	52511	UBS Equity Fund Management Company S.A. ....	52482
Donpal Financière S.A. ....	52481	UBS Islamic Fund Management Company S.A. ....	52483
Fabemibri .....	52509	UBS Medium Term Bond Fund Manage- ment Company S.A. ....	52483
Fast Computer Services S.A. ....	52512	Vestal Financière S.A. ....	52478
Gero Investments Lux S.à.r.l. ....	52512	Zidal Properties Sàrl .....	52478
HEDF II UK Office S.à r.l. ....	52484		
Holding Erre S.A. ....	52477		
Immeubles Place d'Armes S.A. ....	52480		
Intefin S.A. ....	52476		
Let Lux .....	52477		
LuxCo 14 S.à r.l. ....	52504		
LuxCo 15 S.à r.l. ....	52500		

**British and Continental Union Limited, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 2.642.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 4 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent Heiliger, Administrateur, licencié en sciences commerciales et financières, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2007.

L'Assemblée Générale du 4 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 20 novembre 2007.

Luxembourg, le 4 avril 2007.

*Pour BRITISH AND CONTINENTAL UNION LIMITED*

Signature

Référence de publication: 2007051025/833/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02820. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**REOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 126.591.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of March.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

EUROPEAN REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND II, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of United Kingdom, having its registered office at 7, Newgate Street, London EC1A 7NX and registered with the Companies House under number LP11690.

The here above appearing is represented by Mrs Sylvie Reisen, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 26 March 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the Articles of Incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**1. Form - Corporate name.** There is formed a private limited liability company under the name REOF II S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad (provided that it shall not be transferred in the UK) until such time as the situation becomes

normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

### **3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be carrying on a trade or to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector. On an ancillary basis of such assistance, the Company may also render administrative and marketing assistance to its Connected Companies.

3.3 The Company may in particular enter into the following transactions it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

3.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or debt securities, convertible or not, except by way of public offer, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of any applicable legal provision; and

3.3.4 to enter into agreements, including, but not limited to partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.4 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited period.

## **Chapter II.- Capital, Shares**

### **5. Share capital.**

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by 500 (five hundred) ordinary shares, with a nominal value of twenty-five (EUR 25.-) each (the «Ordinary Shares»).

5.2 The Company shall have the right to issue further shares. Such further shares shall be of a specific class (the «Specific Class Shares») and shall confer upon the holder the right to the profit or loss arising/taken from each specific class of shares issued by the Company and held by it (the «Specific Asset»).

5.3 The Ordinary Shares and the Specific Class Shares shall together be referred to as the «Shares» and the holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

5.4 The financial rights and conditions attached to the different classes of shares are further detailed in article 16.

5.5 In addition to the corporate capital, a premium account may be set up into which any premium paid on any share is transferred.

5.6 Unless otherwise provided for hereafter, all Ordinary Shares and the Specific Class Shares will have equal rights.

5.7 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares within the limits set by the Law.

**6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### **7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

7.3 In addition, each Shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any Share without the prior written consent of the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

### **Chapter III.- Management**

#### **8. Management.**

8.1 The Company may be managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s), provided that where there is only one manager, that manager is not UK tax resident and provided that where there is more than one manager, the majority will not be UK tax resident. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers composed of at least three managers («conseil de gérance»).

8.2 The board of managers may elect a chairman from among its members (the «Chairman»). If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a manager elected for this purpose from among the managers present at the meeting.

8.3 The manager may be removed only in case of fraud, gross negligence or wilful misconduct by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

#### **9. Power of the managers.**

9.1 In dealing with third parties, the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the sole manager or in case of plurality of managers, of the board of managers.

**10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be, in case of a sole manager, bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager by the sole manager and in case of in case of plurality of managers by two managers.

#### **11. Delegation and agent of the managers.**

11.1 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The sole manager or, in case of plurality of managers, any one manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### **12. Meetings of the board of managers.**

12.1 All meetings of the board of managers are to take place outside of the UK.

12.2 In case of plurality of managers, the meetings of the board of managers are convened by any manager.

12.3 The board of managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present in Luxembourg or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy provided that a UK tax resident member cannot act as proxy for another member. A manager may also appoint another manager to represent him by phone (provided that there shall be no participation by phone from or into the UK) to be confirmed in writing at a later stage.

12.5 The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented and a majority of that quorum is not UK tax resident. Decisions of the board of managers shall be adopted by a simple majority.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone provided that there shall be no participation either from or into the UK.

12.7 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held provided that no such written resolution shall be valid and effective unless the majority of members sign the resolution outside of the UK and the last signatory is not UK resident for tax purposes. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

12.8 The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by the Chairman of the board of managers and by the secretary, if any, appointed by the board of managers. Extracts shall be certified by the Chairman of the board of managers and by the secretary if any appointed by the board of managers.

### **Chapter IV.- General meeting of shareholders**

#### **13. Powers of the shareholder - Votes.**

13.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

13.3 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

#### **Chapter V.- Statutory auditors**

##### **14. Statutory auditor.**

14.1 The Company may be supervised by one or more statutory auditors.

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the statutory auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the statutory auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

#### **Chapter VI.- Business year**

##### **15. Business year.**

15.1 The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **16. Distribution right of shares.**

16.1 From the annual net profits of the company, five percent (5%) shall be compulsorily allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.

16.2 The general meeting of shareholders shall allocate the annual profit or loss as follows:

16.2.1 In addition to the legal reserve required by law, the Company has other reserves (each, a «Reserve»), one for each Specific Class Shares, the balance of which each corresponding class of Shareholders has exclusive entitlement to.

16.2.2 Each year, the Company shall determine the profit and loss attributable to each Specific Class Shares for accounting and tax purposes as if each Specific Asset to which they refer were the sole investment held by the Company (each, a «Profit and Loss Account»). All expenses and incomes connected to a Specific Asset shall be credited to or debited from the corresponding Profit and Loss Account.

16.2.3 The balance of each Profit and Loss Account shall then be allocated to the corresponding Reserve.

16.2.4 If and insofar that legal reserves have to be formed or their balances have to be increased by the Company in any financial year, the positive balances of the Profit and Loss Accounts shall be used for this purpose. If and insofar as is possible, such a reserve shall be formed or increased to the charge of each Profit and Loss Account in proportion to the percentage representing the positive balance of each Profit and Loss Account over the profit shown by the annual accounts.

16.2.5 If and insofar that a legal reserve becomes available for distribution, the amount released shall be added to the Profit and Loss Account(s) against which the legal reserve was formed or increased.

16.2.6 There shall be, as the case may be, a share premium account for the Ordinary Shares (the «Ordinary Share Premium Account»), and a share premium account for each type of Specific Class Shares (each, a «Specific Class Share Premium Account»):

a) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of each class of Specific Class Shares at the time of issuance of these Specific Class Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such Specific Class Shares is, or shall, as the case may be, allocated to the corresponding Specific Class Share Premium Account;

b) The share premium account resulting from the contribution in kind or cash by the holders of the Ordinary Shares at the time of issuance of the Ordinary Shares and share premium account resulting from further contributions to be made by the holders of such Ordinary Shares is, or shall, as the case may be, allocated to the corresponding Ordinary Share Premium Account;

16.2.7 Dividends or redemption proceeds may be paid out of each Specific Profit and Loss Account and out of the corresponding Specific Class Share Premium Account only to the holders of the type of the Specific Class Shares concerned. Dividends may be paid out of the Ordinary Share Profit and Loss Account only to the holders of Ordinary Shares.

16.2.8 Any distribution or redemption shall always be done by virtue of a resolution of the general meeting, taken upon the proposal approved by a separate meeting of shareholders of the same type as the particular Profit and Loss Account or share premium account concerned.

16.2.9 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent that the Company has distributable sums within the meaning of the Law.

16.3 Notwithstanding the preceding provisions, the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

#### Chapter VII.- Liquidation

**17. Causes of dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

#### 18. Liquidation.

18.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the Shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

18.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### Chapter VIII.- Applicable law

**19. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on 31 December 2007.

#### *Subscription - Payment*

The appearing party declares that the capital has been subscribed as follows:

	Shares
EUROPEAN REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND II, L.P., .....	500
Total: .....	500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro (2,000.- EUR).

#### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolution:

1) Are appointed as managers for an undetermined period:

- Mr John Verpeleti, born on 5 February 1956, in Melbourne (Australia) and residing at Jablonka ut 68A, Budapest, 1037, Hungary,

- Mr Christoph Moelleken, born on 5 October 1961 in Dinslaken (Germany) and residing at Melissenweg 89, in 51061 Cologne, Germany, and

- Mr Michael Robert Kidd, born on 18 April 1960 in Basingstoke (United Kingdom) and residing at 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand Duchy of Luxembourg.

In accordance with article 10 of the articles of incorporation, the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a sole manager by the sole manager and in case of in case of plurality of managers by two managers.

2) The Company shall have its registered office at 7, rue de la Chapelle at L-1325 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.  
The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EUROPEAN REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND II, L.P., une limited partnership constituée suivant le droit du Royaume-Uni, ayant son siège social à 7, Newgate Street, London EC1A 7NX et immatriculée auprès de la Companies House sous le numéro LP11690.

La comparante ci-dessus est ici représentée par Madame Sylvie Reisen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 26 mars 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup> .- Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

**1. Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de REOF II S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

#### 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger (sachant qu'il ne doit pas être transféré au Royaume Uni) jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

#### 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de faire qu'elle effectue une activité commerciale ou de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier. A titre accessoire de cette assistance financière, la Société pourra également apporter à ses Sociétés Apparentées toute assistance administrative ou commerciale.

3.3 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société ne conclura de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

3.3.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, à l'exception d'une offre publique, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.3.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.3.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.3.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.4 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

## **Titre II.- Capital, Parts**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-), chacune (ci-après les «Parts Ordinaires Sociales»).

Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.2 La Société a le droit d'émettre d'autres parts sociales. Ces parts sociales doivent être d'une catégorie spécifique (les «Parts Sociales Spécifiques») et donnent droit à leur propriétaire aux profits et pertes liés à cette catégorie spécifique de parts sociales émises par la Société et détenues par la Société (les «Avoirs Spécifiques»).

5.3 Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques dans leur ensemble sont définis ci-après comme les «Parts Sociales». Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

5.4 Les droits et conditions financiers attachés aux différentes catégories de parts sociales sont détaillés plus loin dans l'article 16.

5.5 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée.

5.6 A moins qu'il n'en soit décidé autrement ci-dessous, toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Spécifiques donnent droit à des droits égaux.

5.7 La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi.

**6. Indivisibilité des parts.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### **7. Transfert des parts.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

7.3 Chaque Associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les Parts Sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

## **Titre III.- Gérance**

### **8. Gérance.**

8.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une décision de(s) associé(s), sachant que lorsqu'il n'y a qu'un seul gérant il ne doit pas être fiscalement résident au Royaume-Uni et sachant que lorsqu'il y a plus d'un gérant, la majorité ne doit pas être fiscalement résidente au Royaume Uni. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance composé d'au moins trois gérants (le «conseil de gérance»).

8.2 Le conseil de gérance élit un président parmi ces membres (le «Président»). Le premier président est nommé par la première assemblée des associés. Si le président ne peut pas être présent, il sera remplacé par un gérant nommé dans ce but parmi les autres gérants présents à l'assemblée.

8.3 Le gérant peut être révoqué uniquement en cas de fraude, faute lourde ou mauvaise conduite du gérant, par une résolution des Associés titulaires de la majorité des votes.

### **9. Pouvoirs des gérants.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et toutes opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes et pourvu que cela soit conforme aux dispositions de cet article.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

**10. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société peut, en cas de Gérant unique, être valablement engagée par la seule signature de son Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

**11. Sub-délégation et agent du gérant.**

11.1 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, un des gérants peut subdéléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, un des gérants, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout agent, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**12. Réunions du Conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du conseil de gérance ne doivent pas se tenir au Royaume-Uni.

12.2 En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance sont convoquées par tout gérant.

12.3 Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable lorsque tous les gérants sont présents au Luxembourg ou représentés et ont renoncé à la convocation par écrit.

12.4 Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son représentant pourvu qu'un membre fiscalement résident au Royaume-Uni ne puisse représenter un autre gérant. Un gérant peut aussi nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone (sachant qu'il ne pourra pas y avoir de participation en provenance ou du Royaume-Uni), ce qui doit être ultérieurement confirmé par écrit.

12.5 Le conseil de gérance ne peut valablement discuter et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée et une majorité de ce quorum ne doit pas être fiscalement résidente au Royaume-Uni. Les décisions du conseil de gérance doivent être adoptées à une majorité simple.

12.6 L'utilisation de l'équipement de vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pourvu que chaque gérant participant soit capable d'entendre et d'être entendu par les autres gérants participant qu'ils utilisent ou non cette technologie, et chaque gérant participant est considéré être présent et autorisé à voter par vidéo ou téléphone sachant qu'il ne pourra pas y avoir de participation en provenance ou du Royaume-Uni.

12.7 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valable et efficace comme si elle avait été adoptée à une réunion du conseil de gérance, qui a été dûment convoquée et tenue sachant que ces résolutions ne pourront être valides et effectives que si la majorité des membres signe la résolution hors du Royaume-Uni et que le dernier signataire n'est pas résident fiscal au Royaume-Uni pour des considérations fiscales. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par tous les membres du conseil de gérance.

12.8 Les minutes de la réunion du conseil de gérance doivent être signées par le président du conseil de gérance et un secrétaire, si existant, nommé par le conseil de gérance. Des extraits doivent être certifiés le président du conseil de gérance et par un secrétaire, si existant, nommé par le conseil de gérance.

**Titre IV.- Assemblée Générale des associés**

**13. Pouvoirs des associés - Votes.**

13.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque Associé a des droits de vote proportionnels à son actionnariat. Des décisions collectives sont valablement prises dans la mesure où les Associés possédant plus de la moitié du capital social les adoptent.

13.3 Toutefois, les résolutions pour modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par la majorité (en nombre) des Associés possédant au moins trois quart du capital social de la Société, sous réserve des autres dispositions de la Loi.

**Titre V.- Commissaires aux comptes**

**14. Commissaire aux comptes.**

14.1 La Société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

14.2 L'assemblée générale des Associés désigne le(s) commissaire(s) et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

14.3 Ils sont rééligibles.

**Titre VI.- Exercice social**

**15. Exercice social.**

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

## 16. Droit de distribution des parts.

16.1 Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront obligatoirement alloués pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 L'assemblée générale des associés doit allouer les profits et pertes comme suit:

16.2.1. En complément de la réserve légale exigée par la loi, la Société a des autres réserves (chacune une «Réserve»), une pour chaque Catégorie de Parts Sociales Spécifiques, le solde de celle-ci est exclusivement réservé à la catégorie d'Associés correspondants comme déterminée ci-dessous.

16.2.2 Chaque année, la Société doit déterminer les profits et pertes attribuable pour des raisons comptables et fiscales aux Parts sociales de Catégorie Spécifique, séparément comme si les Avoirs Alloués à la Catégorie Spécifique étaient le seul investissement détenu par la Société (le «Compte de Résultats de Catégorie Spécifique»). Toutes les dépenses et revenus liés aux Avoirs Spécifiques doivent être crédités ou débités du Compte de Résultats correspondant.

16.2.3 Le solde de chaque Compte de Résultats devra ainsi être alloué à la Réserve correspondante Réserve.

16.2.4. Si et à tel point que les réserves légales ont été formées ou que le solde doit être augmenté par la Société lors d'une année sociale, le solde positif des Comptes de Résultats doit être utilisé pour ce but. Si et à tel point que cette réserve doit être formée ou augmentée aux frais de chaque Compte de Résultats en proportion du pourcentage représentant le solde positif de chaque Compte de Résultats sur les profits montrés par les comptes annuels.

16.2.5. Si et à tel point que la réserve légale devienne disponible pour distribution, le montant libéré devra être ajouté au(x) Compte(s) de Résultats en vertu duquel le réserve légale a été formée ou augmentée.

16.2.6. Il devra y avoir, le cas échéant, un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales Ordinaires (le «Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires») et un compte de prime d'émission pour les Parts Sociales de chaque Catégorie Spécifique (le «Compte de Prime d'Emission de Catégorie Spécifique»):

a. le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs de chaque catégorie de Parts Sociales de Catégorie Spécifique et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur à être fait par les détenteurs de ces Parts Sociales de Catégorie Spécifique est ou doit être, selon le cas, alloué au correspondant compte de prime d'émission de Catégorie Spécifique;

b. le compte de prime d'émission résultant d'un apport en nature ou en espèce par les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires au moment de l'émission des Parts Sociales Ordinaires et le compte de prime d'émission résultant de tout apport ultérieur à être fait par les détenteurs de ces Parts Sociales Ordinaires est ou doit être, selon le cas, alloué au correspondant compte de prime d'émission de Parts Sociales Ordinaires;

16.2.7. Des dividendes ou des prix de rachat peuvent être remboursés par le Compte des Résultats de Catégorie Spécifique et par le Compte de Prime d'Emission de Catégorie Spécifique correspondent seulement aux propriétaires de Parts Sociales de cette Catégorie Spécifique. Des dividendes peuvent être remboursés par le Compte des Résultats de Catégorie Ordinaire seulement aux propriétaires de Parts Sociales de Catégorie Ordinaire.

16.2.8. Les distributions ou rachats doivent toujours être faites en vertu d'une résolution des Associés, sur proposition d'une réunion des associés séparée du moment qu'un compte de Prime d'Emission particulier ou un compte de prime d'émission est concerné.

16.2.9. Dans tous les cas, les dividendes ne peuvent seulement être distribués et les parts sociales rachetées que dans la mesure où la Société a distribué les sommes en vertu de la Loi.

16.3 Nonobstant les dispositions précédentes, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des lieux des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, sachant que (i) le montant devant être distribué ne doit pas dépasser, lorsque applicable, les profits réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté en remontant dans le bilan les profits et les réserves distribuables, mais diminué en descendant dans le bilan les pertes et les sommes devant être allouées à la réserve étant établies en vertu de la Loi ou de ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux profits en fait gagnés doivent être remboursés par les Associé(s).

## Titre VII.- Liquidation

**17. Causes de dissolution.** La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

### 18. Liquidation.

18.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par la majorité des Associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

18.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

### Titre VIII.- Loi applicable

**19. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Souscription - Libération*

La partie comparante déclare que le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts
EUROPEAN REAL ESTATE OPPORTUNITY FUND II, L.P., .....	500
Total: .....	500

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille Euros (2.000,- EUR).

#### *Assemblée Générale*

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris la résolution suivante:

1) Sont nommés aux fonctions de Gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur John Verpeleti, né le 5 février 1956, à Melbourne (Australie) et demeurant à Jablonka ut 68A, Budapest, 1037, Hongrie,

- Monsieur Christoph Moelleken, né le 5 octobre 1961 à Dinslaken (Allemagne) et demeurant à Melissenweg 89, 51061 Cologne, Allemagne, and

- Monsieur Michael Robert Kidd, né le 18 avril 1960 à Basingstoke (Royaume-Uni) et demeurant au 28, rue Puert, L-5433 Niederdonven, Grand-Duché du Luxembourg.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de son Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par le Gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants.

2) Le siège social de la Société est établi au 7, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Reisen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, Relation: LAC/2007/3536. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052289/220/517.

(070052126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

### **Auditorium Investments 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 74.648.

En date du 1<sup>er</sup> mars 2000, WATERSIDE FINANCIAL LIMITED a cédé la totalité de ses 500 parts sociales à NEW MILLENNIUM CORP. qui devient dès lors l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051031/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, réf. LSO-CC06847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Intefin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 95.314.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 5 avril 2007 que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de voix, de transférer le siège social de la société du 4, rue de la Grève, L-1643 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2007.

*Pour le Conseil d'Administration*

D. Murari

*Administrateur*

Référence de publication: 2007051069/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Delta Luxembourg International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.005.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 10 avril 2007 a appelé aux fonctions d'administrateur Monsieur Philippe Toussaint, ayant son adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de MONTEREY SERVICES S.A., administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

Monsieur Daniel Galhano, Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Eric Magrini, Administrateur, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Monsieur Sandro Mucelli, Administrateur, 121, Via Garibaldi, 1-30027 San Dona'di Piave,

Monsieur Alberto Mucelli, Administrateur, Président, 13, via de Gombritti, I-40123 Bologna,

ont été renouvelés jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE INTERNATIONALE S.A., 6-12, rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg,

a été renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2008.

Le Conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

- Monsieur Alberto Mucelli, Président
- Monsieur Sandro Mucelli, Administrateur
- Monsieur Eric Magrini, Administrateur
- Monsieur Daniel Galhano, Administrateur
- Monsieur Philippe Toussaint, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

Pour DELTA LUXEMBOURG INTERNATIONAL S.A.

D. Galhano / E. Magrini

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007051147/29/33.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02847. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Holding Erre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 112.686.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 30 mars 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 30 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2007.

Le Conseil d'Administration

S. Desiderio / M. la Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007051071/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01345. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Let Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-8447 Steinfort, 17, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 93.526.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 15 février 2007*

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale prend acte des démissions de Monsieur Raymond Vion, et de Monsieur Patrice Vion de leurs fonctions d'administrateur et administrateur-délégué à compter de ce jour. L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Marie-Louise Oudart à compter de ce jour. L'Assemblée Générale a décidé de nommer Monsieur Didier Chambaretaud, demeurant à F-50100 Cherbourg (France), 24, rue Jeanne d'Arc comme administrateur unique. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Luxembourg, le 15 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007051146/7430/17.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> mars 2007, réf. LSO-CC00021. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Luxhelios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 105.279.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 mars 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Première et unique résolution*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet au 30 mars 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

Le Conseil d'Administration  
J.-P. Fiorucci / M. la Rocca  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007051072/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, réf. LSO-CD01346. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Zidal Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.276.

Suite à deux cessions du 28 décembre 2006

- la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 474 (quatre cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée ZIDAL PROPERTIES S.à r.l. à la société HYRESBOSTÄDER I SVERIGE IV VIT AB ayant son siège administratif à N-0250 Oslo, Munkedamsv, 45D.

- la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 26 (vingt-six) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée ZIDAL PROPERTIES S.à r.l. à la société HYRESBOSTÄDER I SVERIGE 21 AB ayant son siège administratif à N-0250 Oslo, Munkedamsv, 45D.

Pour avis sincère et conforme

ZIDAL PROPERTIES S.à r.l.

A. Heinz

Gérant

Référence de publication: 2007051136/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03777. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Vestal Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 10, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.392.

*Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 avril 2006*

*Résolution*

L'Assemblée décide:

La nomination de M. Gilles Apel, demeurant à L-5412 Canach, 8, rue Scheuerhof, nouvel administrateur en remplacement de Mme Nicole Zapponi jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

La reconduction des mandats des administrateurs de M. René Moris et Mme Carla Machado jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire que se tiendra en 2012.

La nomination de FISCALITE IMMOBILIERE S.A. avec siège social à L-6975 Rameldange, 28, Am Bounert, inscrite au Registre de Commerce Luxembourg, section B sous le numéro B 119.162, nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Fiduciaire René Moris, LES AMANDIERS SA jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 7 avril 2006.

R. Moris

Administrateur

Référence de publication: 2007051145/1801/24.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03721. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**CMS Management Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.525.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 28 mars 2007*

Au Conseil d'Administration de CMS MANAGEMENT SERVICES S.A. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

De nommer Candida Gillespie et Mattia Danese en tant que Fondés de Pouvoirs B avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2007.

De nommer Corinne Muller en tant que Fondée de Pouvoirs B avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

De nommer Davy Beaucé, Laetitia Ambrosi et Martina Schumann en tant que Fondés de Pouvoirs A avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2007.

D'accepter la démission de Alan Botfield en tant que Fondé de Pouvoirs A avec effet au 13 avril 2007.

En conséquence des présentes et des précédentes résolutions et assemblées:

Le Conseil d'Administration est composé de:

- Doeke van der Molen
- Luc de Vet
- Michel van Krimpen

L'Administrateur délégué est:

- Doeke van der Molen

Les Fondés de Pouvoirs A sont:

- Robert Kimmels
- Séverine Canova
- Alexandra Petitjean
- Fabrice Geimer
- Hille-Paul Schut
- Ton Zwart
- Marc Torbick
- Thijs van Ingen
- Mark Beckett
- Laetitia Ambrosi
- Davy Beaucé
- Martina Schumann

Les Fondés de Pouvoirs B sont:

- Gilles Lecomte
- Audrey Raphael
- Valérie Ingelbrecht
- François Cottong
- Jacques de Patoul
- Candida Gillespie
- Mattia Danese
- Corinne Muller

Luxembourg, le 28 mars 2007.

D. van der Molen

*Administrateur délégué*

Référence de publication: 2007051629/710/49.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2007, réf. LSO-CD02501. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**Certram Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.330.

Suite à deux cessions du 28 décembre 2006

- la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 474 (quatre cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée CERTRAM PROPERTIES S.à r.l. à la société HYRESBOSTÅDER I SVERIGE IV VIT AB ayant son siège administratif à N-0250 Oslo, Munkedamsv, 45D.

- la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 26 (vingt-six) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée CERTRAM PROPERTIES S.à r.l. à la société HYRESBOSTÅDER I SVERIGE 21 AB ayant son siège administratif à N-0250 Oslo, Munkedamsv, 45D.

Pour avis sincère et conforme  
CERTRAM PROPERTIES S.à r.l.

A. Heinz  
Gérant

Référence de publication: 2007051139/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03780. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070050851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Bartol Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 117.243.

Suite à deux cessions du 28 décembre 2006

- la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 474 (quatre cent soixante-quatorze) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée BARTOL PROPERTIES S.à r.l. à la société HYRESBOSTÅDER I SVERIGE IV VIT AB ayant son siège administratif à N-0250 Oslo, Munkedamsv, 45D.

- la société SECHEP INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a transféré la propriété de 26 (vingt-six) parts sociales ordinaires de la société à responsabilité limitée BARTOL PROPERTIES S.à r.l. à la société HYRESBOSTÅDER I SVERIGE 21 AB ayant son siège administratif à N-0250 Oslo, Munkedamsv, 45D.

Pour avis sincère et conforme  
BARTOL PROPERTIES S.à r.l.

A. Heinz  
Gérant

Référence de publication: 2007051141/6341/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03784. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070050850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Immeubles Place d'Armes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 52.403.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 décembre 2006*

**Résolution**

L'Assemblée décide:

La démission de la société Fiduciaire René Moris, LES AMANDIERS S.A., avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Leon Kauffman en tant que commissaire aux comptes.

La nomination de la société FISCALITE IMMOBILIERE S.A., avec siège social L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce Luxembourg, section B sous le numéro B 119.162 comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

R. Moris

*Administrateur*

Référence de publication: 2007051142/1801/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00424. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070050842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**REIL (Real Estate Investments in Luxembourg) S.A. (Soparfi), Société Anonyme.**

Siège social: L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman.

R.C.S. Luxembourg B 52.416.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société  
qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 18 décembre 2006*

*Résolution*

L'Assemblée décide:

La démission de la société Fiduciaire René Moris, LES AMANDIERS S.A., avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Leon Kauffman en tant que commissaire aux comptes.

La nomination de la société FISCALITE IMMOBILIERE S.A., avec siège social L-6975 Rameldange, 28, am Bounert, inscrite au Registre de Commerce Luxembourg, section B sous le numéro B 119.162 comme nouveau commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2012.

La résolution ayant été adoptée à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

R. Moris

*Administrateur*

Référence de publication: 2007051143/1801/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00430. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070050841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Donpal Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 79.133.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

DONPAL FINANCIERE S.A.

T. Fleming / J. Seil

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007051165/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02961. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**UBS Dynamic Floor Fund Management Company, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 44.182.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2007*

- Est élu au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008

- M. Andreas Jacobs, Aeschenvrostadt 48, CH-4002 Bâle
  - M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich
  - M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich
  - M. Gilbert Schintgen, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
  - M. Aloyse Hemmen, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

*Pour UBS DYNAMIC FLOOR FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2007051152/1360/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01414. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**UBS Equity Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 31.834.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2007*

Est élu au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008

- M. Andreas Jacobs, Aeschenvrostadt 48, CH-4002 Bâle
- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich
- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich
- M. Gilbert Schintgen, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- M. Aloyse Hemmen, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

*Pour UBS EQUITY FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2007051154/1360/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01408. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Aroc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 27.411.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

AROC S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007051167/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02960. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**UBS Medium Term Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 66.302.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2007*

Est élu au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008

- M. Andreas Jacobs, Aeschenvrostadt 48, CH-4002 Bâle
- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich
- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich
- M. Gilbert Schintgen, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- M. Aloyse Hemmen, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

*Pour UBS MEDIUM TERM BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2007051157/1360/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01373. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**UBS Islamic Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 66.301.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2007*

Est élu au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008

- M. Andreas Jacobs, Aeschenvrostadt 48, CH-4002 Bâle
- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich
- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich
- M. Gilbert Schintgen, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- M. Aloyse Hemmen, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

*Pour UBS ISLAMIC FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2007051158/1360/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01411. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**UBS Bond Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 36.495.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 mars 2007*

- Est élu au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2008

- M. Andreas Jacobs, Aeschenvrostadt 48, CH-4002 Bâle
- M. Dirk Spiegel, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich
- M. Gerhard Fusenig, Stauffacherstrasse 41, CH-8004 Zurich
- M. Gilbert Schintgen, 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

- M. Aloyse Hemmen, 291, route d'Arlon, L/1150 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

*Pour UBS BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.*

UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

A. Trappendreher / I. Asseray

*Associate Director / Director*

Référence de publication: 2007051160/1360/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2007, réf. LSO-CD01386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Squale Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 96.315.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

SQUALE INVESTISSEMENTS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007051169/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02957. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**HEDF II UK Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.578.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-seventh day of March.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

HEDF II UK S.à r.l., having its registered office at 205, route d'Arlon in L-1150 Luxembourg, a company incorporated under the laws of Luxembourg, in process to be registered in the Trade Register Office in Luxembourg,

here represented by Mrs Martine Linster, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 27 March 2007

This proxy, signed *ne varietur*, by the appearing person and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its here above stated capacity, has requested the officiating notary to draw up the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which is herewith established as follows:

**Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1. Formation.** There is established by the sole shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any point in time be composed of several shareholders, but not exceeding thirty (30) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares. All shareholders must not be individuals.

**Art. 2. Name.** The Company will exist under the name of HEDF II UK OFFICE S.à r.l.

**Art. 3. Registered Office.** The Company will have its registered office situated in the City of Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches and other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that in the view of the Manager(s) extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the management of the Company.

**Art. 4. Object.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder, owning the entire issued share capital if the Manager(s) so decide(s). If there is more than one shareholder, the Company may be dissolved at any time, pursuant to a shareholder resolution taken at a general meeting.

## Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 6. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500.-) divided into one hundred and twenty five (125) shares with a nominal value of one hundred euro (€ 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any share in addition to its nominal value (including any payment made on warrants attached to any shares, bonds, notes or similar instruments) is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7. Authorised Capital.** The authorised capital of the Company is set at two million five hundred thousand euro (€ 2,500,000.-) divided into twenty five thousand (25,000) shares, each with a nominal value of one hundred euro (€100.-).

The Manager(s) is (are) authorised, during a period ending 5 years following the date of publication of the Articles of Incorporation creating the authorised capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the issued capital within the limits of the authorised capital in one or several times by issuing shares to the existing holders of shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the Law.

Such shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager(s) may determine.

The Manager(s) may in particular determine:

- the time and the number of shares to be subscribed and issued;
- whether a share premium will be paid on the shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any; and, whether the shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind.

The Manager(s) may delegate to any authorised officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at shareholder general meetings.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of any decision made by a single shareholder owning the entire issued share capital of the Company or by a group of shareholders in general meetings of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not appointed amongst them or not.

**Art. 9. Indivisibility of Shares.** Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented by a common attorney-in-fact, whether or not jointly appointed.

**Art. 10. Transfer of shares.** Where the Company is composed of a sole shareholder, that sole shareholder may freely transfer the shares owned.

Where the Company is composed of more than one shareholder, (i) the shares may be transferred freely amongst existing shareholders and (ii) the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of a general meeting of shareholders. Those providing authorisation must hold collectively at least 75 per cent of the issued capital of the Company.

The transfer of the shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 11. Variation of the Issued capital.** The issued capital of the Company may at any time be increased or decreased, by a resolution of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 12. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders will not cause the Company to go into liquidation.

### Chapter III.- Manager(s)

**Art. 13. Managers.** The Company will be managed and administered by one or several managers, whether shareholders or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders may decide to remove a manager, with or without cause. Each manager may as well resign. The sole shareholder or, as the case may be, the shareholders decide(s) upon the compensation of each manager.

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

**Art. 14. Powers of the Manager(s).** The Manager(s) is (are individually) vested with the broadest power to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s).

**Art. 15. Delegation of Powers.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it (them).

**Art. 16. Representation of the Company.** The Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole Manager or the sole signature of any one Manager (if there are several Managers) or the sole signature of any person (s) to whom such signatory power has been delegated by the sole Manager or any one Manager (if there are several Managers) but only within the limits of such powers.

**Art. 17. Liability of a Manager.** No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a Manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the Manager(s), the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative)

by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a director or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a Manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a director, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 17, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 17 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any director, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 17 shall subrogate the Company to any right such director, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 17 shall be contractual rights.

#### **Chapter IV.- Meeting of shareholders**

**Art. 18. General meeting of shareholders.** The sole shareholder shall exercise the powers granted by the 1915 Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

The managers of the Company will be appointed by a resolution of the Company's sole shareholder HEDF II UK S.à r.l, whose bylaws provide that the appointment of managers in any of its subsidiaries, present and future require the affirmative and unanimous vote of its own shareholder, HEDF II LUXEMBOURG 2 S.a r.l. Accordingly, the Company's shareholder may not adopt any resolution in relation to the appointment of managers without obtaining the affirmative and unanimous approval of HEDF II LUXEMBOURG 2 S.a r.l

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Manager(s) to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within 15 days of receiving the text.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with the Law by the Manager(s), the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

Where all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meeting of shareholder, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders.** Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager(s) by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 20. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the second Tuesday in April at 2 p.m. local time. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

**Art. 21. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

**Art. 22. Minutes of meetings of the shareholders.** The Secretary (if any) will be responsible for keeping the minutes of the general meetings of shareholders.

Copies or extracts of the minutes of the general meetings of shareholders which may be produced in judicial proceedings, or otherwise, will be signed by the Chairman and by the Secretary, (if any) or by any Manager.

## Chapter V.- Financial year, Allocation of profits

**Art. 23. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December.

**Art. 24. Adoption of annual accounts.** At the end of each Company's financial year the accounts are closed, the Manager (s) shall compile an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may request a copy or peruse these financial documents from or at the registered office of the Company.

**Art. 25. Allocation of Profits.** From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. That allocation ceases to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend in compliance with Article 6 of these Articles of Incorporation.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Manager(s) may pay out an advance on dividends. The Manager(s) fix (es) the amount and the date of payment of any such advance payment.

## Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

## Chapter VII.- Varia

**Art. 27. Independent auditor.** The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be.

**Art. 28. Matters not provided.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with applicable laws.

### *Subscription and payment*

The Article of incorporation having thus been drawn up, all one hundred and twenty five (125) shares have been subscribed by HEDF II UK S.a r.l. and fully paid up in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the 1915 Law have been observed.

### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind, borne by the Company as a result of its formation, are estimated at approximately two thousand euro (2,000.- euro).

### *Transitory provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on December 31, 2007.

### *Extraordinary general meeting*

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

1. Resolved to set the minimum number of managers at one (1) and further resolved to elect the following in their respective capacity as a Manager of the Company for an unlimited period of time:

- HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, with registered address at 1209 Orange Street in Wilmington, Delaware 19801 (USA)

2. The registered office shall be at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who is knowledgeable of the English language, states that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English and followed by a French version. At the request of the same person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, has been signed by the person appearing as an original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HEDF II UK S.a r.l., ayant son siège social au 205, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

ici représentée par Madame Martine Linster, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 27 mars 2007.

Ladite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer par les présentes:

#### Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup> . Formation.** Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de trente (30) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles. Les associés ne peuvent pas être des personnes physiques.

**Art. 2. Dénomination.** La Société adopte la dénomination HEDF II UK OFFICE S.à r.l.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la ville de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des Gérant(s).

Des succursales et autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du ou des Gérant(s).

Au cas où le(s) Gérant(s) estimerait (estimeraient) que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion de la Société.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 5. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique détenant la totalité du capital libéré si le ou les Gérant(s) en décide(nt) ainsi. S'il y a plus d'un associé, la Société peut être dissoute à tout moment par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés.

## Chapitre II.- Capital, Parts sociales

**Art. 6. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale (y compris tout paiement effectué sur des warrants attachés aux parts sociales, obligations, billets ou instruments similaires) seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

**Art. 7. Capital autorisé.** Le capital autorisé de la Société est fixé à deux million cinq cent mille euros (€ 2.500.000,-) divisé en vingt cinq mille (25.000) parts sociales, ayant une valeur nominale de cents euro (€ 100,-) chacune.

Le ou les Gérant(s) est (sont) autorisé(s), pendant une période prenant fin 5 années après la date de publication dans le Mémorial, recueils C, des Statuts créant le capital autorisé, à augmenter le capital social émis dans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par l'émission de parts sociales au profit des détenteurs de parts sociales existants ou de toute personne approuvée par les associés aux conditions de quorum et de majorité prévues à l'article 189, alinéa 1<sup>er</sup>, de la Loi.

Ces parts sociales peuvent être souscrites et émises selon les termes et conditions déterminés par le ou les Gérant(s).

Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) en particulier déterminer:

- la période et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre;
- si une prime d'émission sera payée sur les parts sociales à souscrire et à émettre, et le montant de cette prime d'émission, le cas échéant; et,
- si les parts sociales seront libérées par un apport en espèces ou en nature.

Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, l'obligation d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de parts sociales représentant une partie ou l'entièreté de telles augmentations de capital.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

La propriété d'une part sociale emporte adhésion implicite aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique, détenant la totalité du capital libéré, ou des associés lors d'assemblées générales des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis des parts sociales doivent être représentés par un mandataire commun nommé conjointement ou non.

**Art. 10. Cession des parts sociales.** Lorsque la Société comporte un associé unique, l'associé unique peut librement céder les parts sociales dont il est propriétaire.

Lorsque la Société comporte plus d'un associé (i) les parts sociales sont librement cessibles entre associés existants et (ii) les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés, donné en assemblée générale. Les associés donnant l'agrément doivent au moins détenir ensemble 75% du capital social émis de la Société.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

**Art. 11. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital social émis peut être augmenté ou réduit à tout moment, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, le cas échéant, aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

## Chapitre III.- Gérants

**Art. 13. Gérants.** La Société sera gérée et administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associé(s) ou non.

Chaque gérant est nommé pour une durée limitée ou illimitée par l'associé unique ou par les associés, le cas échéant.

Lors de la nomination des gérants, l'associé unique ou les associés, le cas échéant, fixe (fixent) leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou, le cas échéant, les associés pourra (pourront) décider de révoquer un gérant, avec ou sans motif. Chaque gérant pourra également démissionner. L'associé unique ou, le cas échéant, les associés décidera (décideront) de la rémunération de chaque gérant.

La mort, l'incapacité, la faillite, la déconfiture, ou tout autre évènement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14. Pouvoirs du ou des Gérant(s).** Le ou les Gérant(s) a (ont) individuellement le pouvoir le plus étendu pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles en vue de la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la Loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du ou des Gérant(s).

**Art. 15. Délégation de pouvoirs.** Le ou les Gérant(s) peut (peuvent) conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son (leur) choix.

**Art. 16. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature individuelle du Gérant ou par la signature individuelle d'un Gérant (s'ils sont plusieurs Gérants) ou par la signature individuelle de toute(s) (les) personne(s) à qui (auxquelles) un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant unique ou tout Gérant (s'ils sont plusieurs Gérants) mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 17. Responsabilité d'un Gérant.** Un Gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est Gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) rend ou a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant qu'administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le ou les Gérant(s) l'estime (estiment) recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou jugé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre qu'administrateur ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui a été ou est Gérant, fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou les filiales aient ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Toute abrogation ou modification incohérente avec cet article 17 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne tels que légalement en vigueur au moment d'une telle abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 17 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un administrateur, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 17 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels administrateurs, fondés de pouvoir, associés, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 17 seront des droits contractuels.

#### Chapitre IV.- Assemblées des associés

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Les Gérants de la Société seront nommés par résolution de l'associé unique, la société HEDF II UK S.a r.l., dont les statuts prévoient que la nomination de gérants dans toutes ses filiales, présentes ou futures, nécessite l'accord unanime de son propre associé, HEDF II LUXEMBOURG 2 S.a r.l. En conséquence, l'associé de la Société ne pourra prendre aucune résolution relative à la nomination des gérants sans obtenir l'accord unanime de HEDF II LUXEMBOURG 2 S.a r.l.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le ou les Gérant(s) aux associés par fax ou par courrier

électronique. Dans ce cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation du ou des Gérant(s) du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le ou les Gérants.

**Art. 19. Pouvoirs de l'assemblée générale.** Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé au(x) Gérant(s) en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril à quatorze heures, heure locale. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 21. Procédure, vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales.** Le Secrétaire (s'il y en a un) sera responsable de la conservation des procès-verbaux des assemblées générales d'associés.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président et par le Secrétaire (s'il y en a un) ou par un Gérant.

## Chapitre V.- Année sociale, Affectation des bénéfices

**Art. 23. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre.

**Art. 24. Approbation des comptes annuels.** A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et le ou les Gérants dresse (dressent) un inventaire des biens et des dettes et établit (établissent) les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

**Art. 25. Affectation des bénéfices.** Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Le ou les Gérants peut (peuvent) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Le ou les Gérant(s) déterminera (détermineront) le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 26. Dissolution, liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

#### Chapitre VII.- Varia

**Art. 27. Réviseur d'entreprises.** La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

**Art. 28. Dispositions générales.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les cent vingt cinq (125) parts sociales ont été souscrites par HEDF II UK S.a r.l., prénommée et été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euro (€ 12.500,-) est à la disposition de la Société.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi 1915 ont été respectées.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,-).

#### *Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le 31 décembre 2007

#### *Assemblée générale extraordinaire*

La comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique décide de fixer à un (1) le nombre minimum de Gérants et de nommer les personnes suivantes en leur qualité de Gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- HINES INTERNATIONAL FUND MANAGEMENT LLC, une société enregistrée au 1209 Orange Street à Wilmington, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique (USA).

2. Le siège social sera au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Linster, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2007, Relation: LAC/2007/3533. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052259/220/513.

(070052101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

#### **Carnation Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.578.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

CARNATION HOLDING S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007051175/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02950. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**Allco Orion Delta (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 126.027.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of February.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The private limited company ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l, with registered office at L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, in course of registration at the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Mr David Sana, maître en droit, professionally residing at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed ne varietur by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr David Sana, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Art. 1.** There is hereby established a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 3.** The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract

between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

**Art. 7.** The sharequotas are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

**Art. 8.** The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

**Art. 9.** Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

**Art. 10.** The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

**Art. 11.** The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company.

They have to refer to the company's inventories.

**Art. 12.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

**Art. 13.** No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

**Art. 15.** The company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

**Art. 16.** Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art.18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

**Art. 20.** With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

**Art. 21.** Any litigation which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

#### *Transitory dispositions*

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2007.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the five hundred (500) sharequotas with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

All the five hundred (500) sharequotas have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred and fifty Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The following persons are appointed managers of the company for an indefinite period:

Mr David Swannell, company director, born in London (United Kingdom), on October 24, 1967, residing professionally at UK-EC4R 1DD London, United Kingdom, 40, Queen Street, manager of the category A;

Mr André Wierzbicki, company director, born in Sydney (Australia), on September 20, 1973, residing professionally at AUS-2000 NSW, Sydney, Australia, 1, Macquarie Place, manager of the category A;

Mr Cornelius Martin Bechtel, company director, born in Emmerich (Germany), on March 11, 1968, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B;

Mrs Virginie Dohogne, private employee, born in Venders (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, manager of the category B.

*Second resolution*

The registered office of the company is established in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said attorney signed together with us, the notary, the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit février.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée ALLCO LUXEMBOURG PROPERTY HOLDING S.à r.l, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, en voie d'enregistrement au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur David Sana, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur David Sana, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de ALLCO ORION DELTA (LUXEMBOURG) S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

**Art. 7.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

**Art. 8.** Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

**Art. 9.** A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, la société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

**Art. 13.** Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,

- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 15.** L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

**Art. 21.** Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2007.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été intégralement libérées

en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante Euros.

#### *Résolutions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les personnes suivantes sont nommées gérants de la société pour une durée indéterminée:

M. David Swannell, administrateur de société, né à Londres (Royaume-Uni), le 24 octobre 1967, demeurant professionnellement à GB-EC4R 1DD Londres, Royaume-Uni, 40, Queen Street, gérant de catégorie A;

M. André Wierzbicki, administrateur de société, né à Sydney (Australie), le 20 septembre 1973, demeurant professionnellement à AUS-2000 NSW, Sydney, Australie, 1, Macquarie Place, gérant de catégorie A;

M. Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérant de catégorie B;

Mme Virginie Dohogne, employée privée, née à Venders (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gérante de catégorie B.

#### *Deuxième résolution*

Le siège social est établi à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 mars 2007. Relation GRE/2007/1058. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 avril 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007051326/231/327.

(070050723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

**LuxCo 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 84.993,

here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated March 29th, 2007.

Said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is LuxCo 15 S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immovable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

**Art. 7.** The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

**Art. 8.** The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

**Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

**Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

**Art. 11.** Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

**Art. 12.** The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

**Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

**Art. 16.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

**Art. 20.** When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

**Art. 21.** For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve

thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

*Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

*Valuation of the costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

*Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:  
TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 mars 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LuxCo 15 S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intérimaires, en se conformant aux dispositions légales.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

*Souscription et Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,00).

*Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4335. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052269/220/229.

(070052145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**LuxCo 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.594.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the second day of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., a société anonyme, with registered office in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 84.993,

here represented by Mrs Madeline Boucher, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal, dated March 29th, 2007.

Said proxy, signed ne varietur, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as indicated above, has drawn up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

**Art. 1.** There is hereby established a limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws in force and by the present articles of association.

**Art. 2.** The company's name is LuxCo 14 S.à r.l.

**Art. 3.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may by way of contribution, subscription, option, sale or by any other way, acquire movables of all kinds and may realize them by way of sale, exchange, transfer or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may grant loans to the affiliated companies and to any other corporations in which it takes some direct or indirect interest.

The corporation may moreover carry out any commercial, industrial or financial operations, in respect of either moveable or immoveable property, that it may deem of use in the accomplishment of its object.

**Art. 4.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

**Art. 5.** The company is established for an unlimited duration.

**Art. 6.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-0) each.

**Art. 7.** The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

**Art. 8.** The company shall not be dissolved by death, prohibition, bankruptcy or insolvency of a partner.

**Art. 9.** The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

**Art. 10.** The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

Each manager is appointed for an unlimited period.

The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.

**Art. 11.** Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

When and as long as all the shares are held by one person, the company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

**Art. 12.** The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

**Art. 13.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by written circular, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication means.

**Art. 14.** The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three-quarters of the corporate capital.

**Art. 15.** The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

**Art. 16.** Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

**Art. 17.** Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

**Art. 18.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

**Art. 19.** The managers may at all times during the financial year, resolve to distribute interim dividends, in compliance with the legal provisions.

**Art. 20.** When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

**Art. 21.** For all matters not covered by the present memorandum and Articles of Incorporation, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

#### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation having thus been drawn up, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed and fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

#### *Transitory provision*

The first fiscal year will begin now and will end on the thirty-first of December two thousand and seven.

#### *Valuation of the costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand seven hundred Euro (EUR 1,700.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

1. The number of managers is set at one.
2. Is appointed as manager for an unlimited period:  
TMF CORPORATE SERVICES S.A., prenamed.

The company is validly committed in all circumstances by the sole signature of the manager.

3. The address of the company is fixed in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the French and the English texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with Us, the Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le deux avril.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.993,

ici représentée par Madame Madeline Boucher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 29 mars 2007,

laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et par les présents statuts.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LuxCo 14 S.à r.l.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 5.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

**Art. 9.** Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

Chaque gérant est nommé pour une période indéterminée.

En cas de gérant unique, la société est engagée par la signature individuelle de celui-ci, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

**Art. 13.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance s'il intervient par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de communiquer à un même moment.

La participation à une réunion du conseil de gérance par de tels moyens est réputée équivalente à une participation en personne.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions doivent être expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

**Art. 18.** L'excédent favorable du compte des profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

**Art. 19.** Les gérants peuvent, à tout moment pendant l'année fiscale, décider de distribuer des dividendes intermédiaires, en se conformant aux dispositions légales.

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée et entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et changes, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).

#### *Décisions de l'associée unique*

Immédiatement après la constitution de la société l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2.- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

TMF CORPORATE SERVICES S.A., précitée.

La société est engagée, en toutes circonstances, par les signatures statutaires de la gérante.

- 3.- L'adresse de la société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en français, suivis d'une version anglaise; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Boucher, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2007, Relation: LAC/2007/4334. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007052271/220/229.

(070052134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2007.

**Tomkins Automotive Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 115.665.

—  
Les comptes annuels au 18 novembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 avril 2007.

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007050837/4170/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2007, réf. LSO-CD00269. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2007.

---

**MGM Carbon Portfolio S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.502.

—  
Les statuts coordonnés, suivant l'acte n° 46656 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007051465/211/11.

(070051208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**Day Sports Management and Events S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 58.270.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

DAY SPORTS MANAGEMENT AND EVENTS S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007051170/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02956. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Fabemibri, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 52.877.

—  
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 3 avril 2007 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Henri Grisius, Administrateur, licencié en sciences économiques appliquées, 3-5, Place Winston Churchill L-1340 Luxembourg;

- Madame Michelle Delfosse, Administrateur, ingénieur civil, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Madame Nathalie Gautier, Administrateur, employée privée, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

L'Assemblée Générale du 3 avril 2007 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- Monsieur Aloyse Scherer, expert-comptable, 16, rue Dante, L-1412 Luxembourg  
Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007.

Luxembourg, le 3 avril 2007.

*Pour FABEMIBRI*

Signature

Référence de publication: 2007051024/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02825. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070050535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Sport Plus 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1221 Luxembourg, 233, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 71.309.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 avril 2007.

*Pour copie conforme*

*Pour la société*

M. Goeres

*Déléguée par le Notaire J. Seckler*

Référence de publication: 2007051460/231/14.

(070051472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**ConfidData S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1856 Luxembourg, 1, rue Evrard Ketten.

R.C.S. Luxembourg B 82.622.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 18 avril 2007.

*Pour ConfidData S.à r.l.*

J. Reuter

Référence de publication: 2007051456/517/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02716. - Reçu 16 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070051054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**Orbilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 81.875.

**CLOTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement du 29 mars 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée ORBILUX S.à.r.l., ayant eu son dernier siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diederich.

Ce même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

*Pour extrait conforme*

*Maître M.-L. Carat*

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2007051063/6406/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04606. - Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070050747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Diamanta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 106.550.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2007.

DIAMANTA S.A.

T. Fleming / C. Schmitz

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007051174/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02951. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070050511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Aqua Paradise Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 97.619.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007051470/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2007, réf. LSO-CD02889. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070051055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**Triomphe Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.  
R.C.S. Luxembourg B 80.425.

Les statuts coordonnés, suivant l'acte n<sup>o</sup> 46611 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007051464/211/11.

(070051198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**OCM Luxembourg Spirits Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 158.400,00.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 118.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007051423/242/13.

(070051423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**Gero Investments Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 950.050,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.006.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2007.

H. Hellinckx

*Notaire*

Référence de publication: 2007051422/242/13.

(070051434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**REC - Renewable Energy Certificates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.120.

—  
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour REC - RENEWABLE ENERGY CERTIFICATES S.A.*

M. Bogers

*Administrateur*

Référence de publication: 2007051211/1084/14.

Enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2007, réf. LSO-CD03882. - Reçu 32 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070050578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 avril 2007.

---

**Fast Computer Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 21, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 97.428.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2007.

G. Lecuit

*Notaire*

Référence de publication: 2007051471/220/12.

(070051413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---

**Accula S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 110.894.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACCULA S.A.

Signature / Signature

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007051474/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 avril 2007, réf. LSO-CD04683. - Reçu 26 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070051059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2007.

---